

**ANNEXE - II -**  
**Liste des équipements agricoles et de la pêche fabriqués localement**

N° du tarif	Désignation des produits
Ex. 39-23	- Caisses en plastiques
Ex. 39-26	- Flotteurs pour la pêche d'un diamètre inférieur ou égal à 10 cm
Ex. 56-08	- Filets de pêche
Ex. 73-05	- Tubes et tuyaux soudés utilisés dans les pompages et les forages d'eau et la construction navale
Ex. 73-06	- Conduites métalliques complètes avec raccords rapides
Ex. 84-02	- Chaudières à vapeur autres que les chaudières aquatubulaires
Ex. 84-08	- Moteurs pour la propulsion des bateaux : d'une puissance inférieure à 50 CV - Moteurs diesel stationnaires à 1 ou 2 cylindres pour pompage
Ex. 84-13	- Motopompes et électropompes monocellulaires à axe horizontal ou vertical
Ex. 84-18	- Tank à lait
Ex. 84-23	- Ponts bascules destinés exclusivement aux silos de stockage de céréales
Ex. 84-24	- Appareils à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre pour l'agriculture
Ex. 84-32	- Charrues - Herses scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes sarcleuses et bineuses - Epandeurs de fumier - distributeurs d'engrais dont la capacité ne dépasse pas 600 litres
Ex. 84-33	- Presse à fourrage, y compris les presses ramasseuses
Ex. 84-36	- Couveuses et éleveuses
Ex. 94-06	- Serres agricoles